

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

Date de la  
convocation  
25/09/2020

OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION

**FIXATION DU  
LOYER LOT 10  
UAC**



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**



**DELIBERATION N° 08**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le premier octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :  
- B. ETTORI (Procuration à J.-C. MAZAUDIER)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le COGARD, locataire des lots 10 et 15 à l'UAC, souhaite restituer le lot 15 au 31 décembre 2020.

Il convient par conséquent d'établir le loyer pour le lot 10 uniquement. M. le Maire propose de le fixer au prorata du nombre de mètres carré : le loyer actuel est de 6 010,84 € HT par an pour 61,73 m<sup>2</sup>, soit 97,37 € le m<sup>2</sup>. Le lot 10 fait 34,97 m<sup>2</sup>, ce qui ferait un loyer de 3 405 € HT annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe le montant du loyer du lot 10 du bâtiment UAC à 3 405 € HT par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

